



Date de dépôt : 18 mai 2026

Rapport

de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de Arber Jahija, Skender Salihi, Thierry Cerutti, Ana Roch, Stéphane Fontaine, Jean-Marie Voumard, Amar Madani, François Baertschi, Christian Flury, Danièle Magnin, Christo Ivanov, Raphaël Dunand, Gabrielle Le Goff pour le maintien d'une grande fan zone au centre-ville lors de la Coupe du monde de la FIFA 2026

Rapport de majorité de Gabriela Sonderegger (page 3)

Rapport de minorité de Joëlle Fiss (page 36)

Proposition de motion (3196-A)

pour le maintien d'une grande fan zone au centre-ville lors de la Coupe du monde de la FIFA 2026

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la plus importante manifestation sportive au monde se déroulera du 11 juin au 19 juillet 2026 en Amérique du Nord avec la participation de la Nati ;
- qu'en raison de la tenue du sommet du G7 à Evian en juin prochain, avec lequel la Suisse n'a rien à voir, nos libertés publiques seront restreintes avec une interdiction de fan zone au centre-ville pour supporter notre équipe nationale dans la ferveur et l'allégresse collectives ;
- que cette restriction de célébration populaire d'un évènement quadriennal majeur qui dure tout un mois en raison d'une réunion internationale de 3 jours paraît disproportionnée ;
- que l'esprit festif de Genève en période estivale doit être sauvegardé,

invite le Conseil d'Etat

à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public de la Ville de Genève pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Gabriela Sonderegger

La commission judiciaire et de la police a consacré 3 séances, soit les 26.03.2026, 02.04.2026, et 23.04.2026, à étudier cette proposition de motion sous la présidence de M^{me} Gabriela Sonderegger.

Ont assisté aux travaux de commission : M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat (DIN), M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint (DIN), et M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC).

Les procès-verbaux ont été rédigés avec exactitude par M^{me} Katy Lopez à qui je tiens à adresser mes sincères remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

Jeudi 26 mars 2026

Audition

Présentation de M. Arber Jahija (premier signataire)

M. Jahija explique avoir discuté avec des personnes sur le terrain, dont des membres des forces de l'ordre, des membres de la sécurité et des citoyens. Il trouve dommage que l'interdiction d'événements dans le canton de Genève dure un mois, car il est question ici de l'évènement sportif le plus suivi au monde et auquel l'équipe nationale participe, à savoir la Coupe du monde de football. De plus, Genève est perçue comme une ville vide en été et cet évènement apporte joie et émotions. Il trouve que sa démarche est responsable et propose d'ouvrir la fanzone durant le mois de juin, mais de la fermer strictement pendant les jours du sommet du G7 à Evian, ainsi que les jours précédents et les jours suivants.

M. Jahija propose par ailleurs d'installer cette fan zone plutôt sur l'esplanade des Vernets, ce qui permettrait de mieux sécuriser le secteur. Il estime que ce lieu est facilement sécurisable car il y a les arbres autour qui constituent un espace fermé. Le risque zéro n'existe certes pas, mais le risque pourrait être maîtrisé. Concernant l'impact économique, il explique que 100 entreprises seraient impliquées, dont 30 à 40 restaurateurs, et que cela générerait un chiffre d'affaires d'environ 7 millions de francs. Cette fan zone permettrait pour le surplus de soutenir l'équipe nationale et l'économie locale. Il estime qu'il ne faut pas opposer la sécurité et la vie publique, mais concilier les deux.

Questions / réponses

Une députée (LC) demande si M. Jahija s'est entretenu avec les organisateurs.

M. Jahija précise que ce sont eux qui l'ont approché et qui l'ont félicité de son initiative.

La députée (LC) en conclut qu'ils sont donc encore dans les délais pour l'organiser.

M. Jahija confirme cela et indique que la fanzone pour le Servette Hockey Club avait été montée en deux jours.

Une députée (S) émet un bémol sur l'esplanade des Vernets, car il lui semble que celle-ci est déjà occupée par des containers pour des travaux.

M. Jahija a vérifié cela sur place et ces containers ne sont pas sur le parking.

La députée (S) note qu'il faudra penser à la sécurisation du chantier voisin. Elle s'enquiert de la position de la Ville de Genève.

M. Jahija a seulement entendu sur Léman bleu que la Ville de Genève demande une meilleure coordination, mais il n'en sait pas plus.

La députée (S) rappelle qu'il s'agirait du domaine public de la Ville et explique avoir compris que c'était une opportunité identifiée, mais que ce serait également possible ailleurs.

M. Jahija explique avoir proposé cet endroit car il a été suggéré par des professionnels et qu'il est clos. Il estime que la commission est libre de changer.

Un député (UDC) demande si d'autres manifestations sont aussi interdites à cette période. Il demande s'il y a une crainte que les supporters se transforment en casseurs ou que les supporters soient pris à partie par les casseurs.

M. Jahija explique que le but serait de fermer avant, pendant et après le G7 et qu'une sécurité privée serait présente à l'intérieur pour surveiller comme cela se fait d'habitude. En ce qui concerne l'extérieur, ce serait géré par la police municipale. M. Jahija rappelle qu'il n'y a eu qu'une seule fois un problème en raison de la présence d'un très grand nombre de personnes à Plainpalais, mais il n'y a pas eu de problèmes de casse par exemple. Il rappelle que déplacer l'évènement à l'extérieur de la Ville impliquerait moins de risque.

Le député (UDC) s'enquiert justement du risque.

M. Jahija explique qu'il pourrait y avoir un risque, mais que ce risque est maîtrisé.

Le député (UDC) demande s'il y a d'autres manifestations prévues à cette période.

M. Jahija mentionne la fête de la musique et les promotions.

Un député (PLR) demande si la sécurité dans la fanzone serait assurée par une sécurité privée. Il demande également si les sociétés privées de sécurité ont en perspective ce qui risque d'arriver avec le G7 et si elles prévoient des dispositions plus précises pour repérer des personnes à l'entrée ou si la sécurité sera plutôt bon enfant car cela se passe bien, comme les années précédentes.

M. Jahija estime qu'il faudra tout fermer avant, pendant et après de toute manière, mais qu'il est dommage de ne pas laisser ouvert le reste du temps. Il ajoute que la sécurité à l'intérieur saura quoi faire.

Le député (PLR) demande s'il y a des dispositions particulières prévues.

M. Jahija note que si cela se fait, il y aura une coordination à envisager pendant le G7.

Le député (PLR) estime que le matériel présent, par exemple, pourrait attirer les casseurs.

M. Jahija indique que cela devrait être organisé en collaboration avec la Ville de Genève et la sécurité, car serait sur place.

Le député (PLR) demande si le manque à gagner des jours de fermeture a été estimé par les organisateurs.

M. Jahija n'a pas de chiffres à donner sur cette question. Il conviendrait d'auditionner les organisateurs pour les détails.

Un député (Ve) demande à quel fondement juridique il se réfère lorsqu'il parle de l'injustice pour les supporters.

M. Jahija explique que le but était de discuter de ce sujet dans une autre commission, mais la Commission judiciaire a souhaité également traiter de cette motion-là car elle a aussi trait au G7. Il y a cependant surtout un caractère culturel et social dans la demande de la motion.

Le député (Ve) en conclut que cela ne concerne pas une injustice basée sur les droits fondamentaux.

M. Jahija mentionnait une injustice car le sommet du G7 est un événement qui se déroule en France, mais qui pénalise la population genevoise.

Le député (Ve) explique que les organisateurs de la FIFA multiplient les dérapages, notamment avec Trump. Il comprend que les fans de football veulent suivre l'évènement, mais explique avoir un dégoût profond pour ce qu'il se passe au plus haut des autorités du football, notamment avec la corruption. Dans ces conditions, il estime que ce serait l'occasion d'inciter les

supporters à se tourner plutôt vers d'autres compétitions, plus locales, pour mieux signifier à la FIFA que cela est dépassé.

M. Jahija comprend ce point de vue, ainsi que la situation politique, mais ne souhaite pas mélanger cela à un événement festif qui crée un lien social entre toutes les communautés et qui apporte des émotions que les autres sports n'apportent pas forcément.

Le député (Ve) rappelle que certains supporters se sont illustrés par des actes graves, tels que le blocage du réseau ferroviaire, et que les solutions proposées par les spécialistes de la sécurité sont écartées. Il demande s'ils conçoivent que cela est inquiétant pour la ville de savoir que des débordements existent, mais qu'ils sont tolérés par les clubs.

M. Jahija estime qu'il ne faut pas transformer un cas isolé en une généralité. Il rappelle, à propos du trafic ferroviaire, qu'il s'agissait d'une personne qui a lancé un pétard. En ce qui concerne la fanzone, il n'y a eu qu'un seul débordement en 10 ans. Il rappelle qu'il n'y a pas de problème de hooliganisme autour des nations et que s'est surtout un problème de clubs.

Un député (S) note que si les personnes se trouvent à la fanzone, elles n'iront pas manifester. Il demande donc pourquoi fermer pendant trois jours, car cela éviterait que les personnes aillent manifester. Il est d'accord avec la motion et ne comprend pas que cet événement soit annulé. Il rappelle que le rôle de la police et de l'armée est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de débordements et il se demande au nom de quoi les Genevois devraient tout supprimer en raison du sommet du G7 à Evian. Il souhaite en conséquence que la fanzone reste ouverte également pendant les trois jours du sommet du G7.

La présidente précise que la commission en discutera.

Le député (S) constate que le message donné à la population est que l'on supprime ces trois jours d'ouverture de la fanzone, car ce sera comme une guerre à Genève.

Un député (PLR) fait part de sa surprise après ces déclarations. Concernant l'endroit, il suggère le stade de Genève, qui lui paraît être une alternative plus adéquate, car il y a un grand écran et que le lieu est fermé. De plus, il y a le Village du soir juste à côté. Il n'est pas spécialiste de la sécurité, mais estime que quand il y a des grands rassemblements à Genève, même s'ils sont festifs et bienveillants, il y a plusieurs milliers de personnes, ce qui implique une sécurité publique et la police municipale, sous les ordres de la police cantonale, qui ne pourra pas vraiment s'occuper de cela en raison de la sécurité à assurer dans la ville en raison du sommet du G7. Il faut également un dispositif policier spécialisé s'il y a des débordements et le problème est alors le manque d'effectifs. Comme il a été annoncé que les manifestations seraient restreintes

jusqu'au 28 juin et que la Coupe du monde dure encore jusqu'au 19 juillet, il estime que ce serait envisageable d'ouvrir la fanzone le 21 juin jusqu'au 19 juillet, afin de rester rentable. De plus, il y aurait encore la phase de groupes le 21 juin. Il estime que cela doit être fait pour des raisons réalistes, car il a le sentiment qu'il faut avoir un dispositif policier si besoin.

M. Jahija estime que cette idée est très pertinente, surtout que le stade a des barbelés et que cela facilite donc la sécurité, notamment pour les food trucks. Il n'y avait pas pensé, mais n'est pas contre. Il soulève le fait que le souci serait peut-être si des matchs du Servette FC sont prévus durant cette période. Il estime qu'il serait pertinent de demander aux organisateurs si ce serait faisable à partir du 28 juin jusqu'au 19 juillet et il pense que cela attirerait même encore plus de monde, car il s'agit de la fin du tournoi.

Une députée (PLR) souhaite réagir aux propos de député S. Elle estime qu'il réduit la population à des personnes qui vont soit regarder le football, soit manifester. Il conçoit la population comme une masse barbare à calmer et précise que le football n'est pas l'opium du peuple. La question qui se pose, c'est une question d'effectifs qui seront mobilisés jusqu'au 21 juin, comme le Conseil d'Etat l'a déjà annoncé, y compris s'agissant de la police municipale. Il faudra donc par exemple permettre de faire cela dans des grands cafés avant, puis instaurer la fanzone ensuite. Elle estime que monter cette fanzone à la fin du G7 serait beaucoup mieux gérable.

M. Jahija précise, concernant les effectifs policiers, que le Conseil d'Etat saura mieux répondre à cette question. La police a toujours été sur place lors des précédentes fanzone et ce devrait donc être faisable cette fois-ci. Il explique qu'il y aura un gros support de la police municipale et que la présence de celle-ci permettra de dissuader les gens en cas de tensions. De plus, si cette fanzone est montée à la Praille, cela facilitera son organisation et sera mieux protégé en raison des barbelés. Les bars pourraient aussi pouvoir diffuser les matchs plus tardivement.

Le député (S) précise à l'attention de la députée PLR qu'il n'a pas du tout tenu les propos qu'elle lui attribue. Il ne dit pas qu'il y aura une destruction de Genève, mais que les jeunes vont aller à cet endroit pour le football. Si la fanzone devait être supprimée, la situation pourrait s'empirer, car ces jeunes iraient alors manifester.

M. Jahija précise que la sécurité des personnes est importante, mais que la joie l'est aussi. Il ne souhaite pas qu'il y ait de la casse et estime que pour éviter cela, fermer quelques jours serait une bonne idée.

Le député (S) estime que s'il y a une fermeture de la fanzone pendant trois jours, ce serait comme s'il y avait la guerre et que les jeunes devaient rester chez eux. Il estime qu'il faut, au contraire, montrer que la vie continue.

M. Jahija explique que les restaurateurs sont en difficulté et que la diffusion des matches sur les terrasses permettrait de leur donner un bol d'air, ainsi qu'aux commerçants.

Un député (PLR) est d'accord sur le fond, car il aime beaucoup la fanzone et estime que celle-ci est appréciée également des touristes. Il estime cependant que ce n'est ni le sport, ni l'évènement festif qui sont en cause. Il s'agit d'un problème de sécurité. Il comprend que, dans l'absolu, on peut se demander pourquoi une fanzone ne serait pas autorisée après le G7. Cependant, le problème selon ce qu'il en a compris est que le dispositif de sécurité à Genève pendant et avant le G7 va beaucoup affecter le personnel de sécurité et que le but est qu'il ne soit pas sollicité en permanence jusqu'au 19 juillet. Le but serait donc d'épargner la police, qui devra déjà prendre en amont sur son temps libre et sur ses congés. Il ajoute que beaucoup de policiers disent eux-mêmes que ce n'est pas la priorité, même s'ils aiment beaucoup cette fanzone.

M. Jahija explique avoir discuté avec beaucoup de policiers. Il rappelle que la Fête de la musique, le Bol d'or et les promotions auront lieu et qu'il y aura donc déjà des mobilisations. Il ajoute qu'il ne faudra pas beaucoup plus de policiers qu'avant, car ce sont des équipes de huit. Il explique qu'il y aura un déploiement pour le G7, mais que la police s'est déjà organisée, que les effectifs sont dévolus et qu'il n'y aura pas besoin de plus d'effectifs qu'ailleurs sur la fanzone, car il y aura une sécurité privée et municipale. Il estime que cela enlève un poids à la police cantonale. Il comprend la situation des policiers mais pense que la police municipale peut épauler, selon ce qu'il a pu voir.

Le député (S) souhaite que la fanzone soit possible, mais estime qu'il faut considérer que la sécurité est à prendre en compte.

Une députée (Ve) explique qu'il y a beaucoup de sujets sur le G7. Elle serait assez en faveur d'éviter que les Genevois subissent un évènement sur lequel ils n'ont pas de maîtrise et pour lequel ils n'ont pas été consultés. Elle partage cependant également le souci du député (PLR), mais se demande pourquoi il faudrait s'arrêter aux manifestations sportives et culturelles. Elle souhaite parler d'un évènement très important pour les femmes, qui est le 14 juin et qui est une date symbolique. Elle demande comment faire un arbitrage entre les évènements pour déterminer lesquels sont assez importants ou non. Elle ajoute qu'elle aime, personnellement, le football, mais pense que pour certaines personnes, le 14 juin est plus important et que cela dépend donc

de chacun. Elle se questionne sur la façon d'arriver à dire que cet évènement passe tandis qu'un autre non.

M. Jahija estime que c'est au département de trancher.

La députée (Ve) demande si la grève féministe serait concernée par les allègements du texte.

M. Jahija ne le sait pas.

La députée (Ve) lui demande s'il serait en faveur ou non.

M. Jahija ne saurait le dire.

Un député (S) est favorable à l'idée de ne pas imposer trop de restrictions, mais il se demande s'il ne serait pas possible d'élargir l'invite, concernant les critères des grandes manifestations, car il ne voit pas pourquoi les petites ne pourraient pas être maintenues. Il explique ne pas être un spécialiste des risques liés aux manifestations footballistiques et demande donc si le problème des hooligans, vu récemment, est lié au fait d'assister à des matchs sur place ou s'il y a un risque avec la fanzone.

M. Jahija a étudié cela. En plus de 12 ans, il y a eu une seule fois un problème de surpopulation sur la plaine de Plainpalais et des débordements, mais pas de hooligans. Ceux-ci sont surtout présents dans les clubs et pas au niveau des équipes nationales.

Le député (S) note qu'il n'y aurait donc pas vraiment besoin de présence de forces policières importantes là-bas.

M. Jahija espère qu'il n'y en aura pas besoin, mais que ce serait à voir pour la période du G7. Cependant, si l'organisation se fait à la Praille, il ne pense pas que les casseurs iraient là-bas.

Le député (S) essaie de comprendre la position des autorités et demande si renoncer à l'interdiction supposerait que les casseurs iraient à la fanzone.

M. Jahija précise qu'il est difficile pour lui de le dire, mais si l'évènement est délocalisé, il serait plus facile à protéger. Il ajoute que la police fait un travail dessus et est très bien organisée. Il trouve normal que le Conseil d'Etat n'ait pas communiqué de stratégie pour le moment.

Le député (S) demande s'il serait possible de renoncer à toute interdiction.

M. Jahija est très ouvert sur la question, mais son but est d'avoir une fanzone.

Le député (S) estime que ce serait alors également à prévoir pour d'autres manifestations, même si elles sont de moindre ampleur.

La présidente demande s'il est donc proposé d'auditionner les organisateurs de la fanzone.

M. Jahija va dans ce sens.

Discussion de commission

La présidente demande si des auditions sont proposées ou si la commission voudrait lier cette motion aux trois autres textes concernant le G7, soit les M 3144, M 3147 et M 3197.

Un député (PLR) propose de voter la motion ce soir telle quelle.

Un député (S) explique être mal à l'aise à l'idée de voter un texte sans avoir entendu les explications du département. Il est favorable à lier cette motion avec les trois autres. Il estime qu'il faut voir s'il faut s'arrêter de vivre trois jours ou non et quel est le positionnement, donc la réflexion coordonnée à avoir.

Un député (PLR) explique que la commission est tributaire du temps, car la prochaine séance de commission possible sera le 23 avril. Cela reporterait donc la séance à quelques jours du G7. Il estime que le message est transmis au conseil d'Etat et qu'en votant ce soir, cela permettrait de voir cela à la session des 7 et 8 mai.

Une députée (S) estime que s'il faut voter, cela doit se faire maintenant, car sinon ce sera uniquement déclaratoire, au vu de la temporalité. Elle ajoute qu'ils connaissent la valeur des motions et que le vote est surtout indicatif, pour inciter le conseil d'Etat à réfléchir sur ces questions. Elle explique qu'il faudrait voir quelle voie suivre concernant le lieu et les jours de fermeture et que cela nécessiterait trois à quatre auditions. Elle estime que cela est en réalité peu efficace et qu'il faudrait donc voter dès maintenant.

La présidente précise que c'est pour cette raison que le but était de lier cette motion aux trois autres.

Une députée (LJS) est favorable à voter aujourd'hui ainsi qu'à lier les motions. Elle estime que les auditions constituent une perte de temps.

Une députée (LC) annonce que le Centre est d'accord de voter au vu de l'urgence. Elle estime qu'il faut surtout voir pour la manifestation politique et que le risque est moins élevé pour la manifestation sportive. Elle pense qu'il faut amender la motion pour laisser la possibilité d'organiser cela à la Praille, qui est sur la commune de Lancy.

Un député (S) comprend que le vote doit être fait pour permettre l'organisation, mais il n'a pas bien compris ce qu'il y aurait la semaine prochaine pour la commission.

La présidente aura par la suite une information à communiquer à ce sujet.

Le député (S) explique qu'il aurait souhaité avoir des réponses du département, soit aujourd'hui, soit le 2 avril, car il entend bien la motion mais estime que le minimum est d'avoir la position du département pour pouvoir affiner le texte en toute connaissance de cause. Il estime que ce n'est pas un vote indicatif uniquement, mais un signal de la volonté du parlement vis-à-vis de l'exécutif.

Un député (UDC) est d'accord de voter aujourd'hui afin de ne pas perdre de temps et propose de voir en plénière pour les amendements. Il pense qu'il n'y a pas de grands risques avec la fanzone.

Un député (PLR) a une question pour M. Grosdemange. Il explique que, lors du COVID, il s'agissait d'une situation extraordinaire qui justifiait la restriction des droits fondamentaux et que c'est pour cette raison que les limitations de rassemblements ont pu être possibles. Il ajoute que le G7 implique des défis sécuritaires et se demande si, dans la mesure où ce n'est pas une situation extraordinaire, cela ne serait pas beaucoup plus difficile de restreindre les droits fondamentaux. Il estime légitime que les milieux réclament leur manifestation et que l'enjeu pour le Département est de tout concilier. Il demande si l'arrêt du conseil d'Etat qui interdit les manifestations autres que politiques est exclusivement dû à la capacité des effectifs. Il demande, si la fanzone avait lieu hors du centre-ville, avec moins de forces de l'ordre, si une entrée en matière serait possible dès le 21 juin. Il estime que cela se ferait également au nom du principe de proportionnalité. Pour la manifestation du 14 juin, il demande si cela serait possible de la déplacer à une autre date. Il estime que l'important est le message et pas la date de la manifestation et que celle-ci a un haut potentiel de dégénérer, au vu du fait que l'on sait déjà que d'autres causes vont s'y greffer, ce qui implique que l'on peut déjà prédire que cela va dégénérer. Il demande si déplacer cette date serait possible pour éviter le risque temporel.

M. Grosdemange regrette que ces questions n'aient pas pu être abordées lors de l'audition du département. Il trouve que les questions sont très bien posées et qu'elles se situent à la croisée des intérêts à laquelle ils doivent faire face. Concernant la semaine prochaine, au vu des initiatives du parlement, la magistrate estime que si le Grand Conseil envoie des messages, mais n'a pas envie de débattre en plénière car il a déjà voté, il n'y aura pas d'utilité d'organiser la séance prévue. Elle pourra répondre aux questions. De manière générale, il ne veut pas parler de la Grève du 14 juin, mais les enjeux des dates et des itinéraires sont des enjeux premiers et il ne doit pas y avoir de jugement porté ni de regard sur cela. Il ajoute que si les forces requises sur la fanzone sont débordées, elles ne pourront pas être ailleurs, ce qui implique que s'il se passe quelque chose ailleurs en même temps, la question se posera de savoir

comment agir. Cela deviendra difficile car il pourrait y avoir plusieurs points en même temps. La réponse dépend en réalité des situations et se fait au cas par cas. Il estime que des personnes pourraient venir s'infiltrer dans les événements et que ceux-ci sont sur un pied d'égalité, mais qu'il y a une priorité à faire. Cela dépend également de l'état de la menace et de ce que vont faire les autorités françaises. La situation est abordée avec des scénarii différents.

Le député (PLR) a l'impression que, pour le Conseil d'Etat, la Grève féministe du 14 juin est plus importante que la fanzone, alors que cette Grève n'a pas eu lieu entre 1991 et 2019. Il ne trouve pas normal d'enlever la fanzone afin de gérer cette manifestation, alors que la solution serait de trouver un autre moment pour celle-ci.

M. Grosdemange précise qu'il est vrai que l'aspect festif et culturel, en pesée des intérêts, notamment pour la Cour européenne des droits de l'homme, passe après, car la liberté de réunion a été érigée comme plus importante. Il ajoute que le lieu importe également et que l'analyse se fait *in concreto*. Il précise que le Bol d'or, par exemple, a été avancé d'une semaine.

Le député (PLR) trouve que la manifestation du 14 juin est plus dangereuse que la fanzone.

M. Grosdemange ne veut pas entrer dans cette discussion-là, mais indique que c'est est une question d'expression démocratique également. Cependant, si la fanzone est limitée et limite ainsi l'impact sur le domaine public et sur les forces de l'ordre, cela peut se concevoir. Ils savent désormais quels seront les dispositifs aux frontières du côté français et cela fait partie de l'ensemble des éléments à prendre en compte. La Ville de Genève s'est exprimée sur l'emploi du parc des Bastions, lié à la Grève des femmes, mais pas directement pour l'expression démocratique. Pour eux, l'expression démocratique et politique est importante à préserver, que ce soit en statique ou en cortège, à voir selon l'horaire et l'itinéraire. Il faut également voir comment coordonner cela en raison du moment géopolitique. Il explique que cela ne se gère pas facilement et qu'il y a de fortes injonctions. Il rappelle qu'il y a eu un arrêt du Tribunal fédéral récemment concernant l'interdiction d'une manifestation sur l'autoroute.

Une députée (PLR) ne veut pas adopter la motion si le Conseil d'Etat ne répond pas aux questions du député (PLR). Elle a besoin d'avoir les informations, notamment sur les effectifs, pour pouvoir voter. Elle estime qu'il est évident que la police sera mobilisée avant et pendant le G7, mais elle souhaite savoir à quel point. Elle estime que tout faire dès la fin du G7 serait une bonne option, en gardant la possibilité de faire la fête dans les cafés avant

et d'installer la fanzone après. Le problème, selon elle, reste les effectifs, la mobilisation et le surmenage des policiers.

Un député (S) rappelle que Genève est une ville internationale, une ville d'accueil, et que certains souhaitent tout fermer alors que c'est la ville de la Paix. Il ajoute qu'il y a des événements partout et que les personnes ont le droit de manifester. Il précise que les personnes qui viennent semer la panique arrivent en partie de Zurich, par la gare, et que la police les connaît. Il se demande pourquoi ces personnes ne sont pas arrêtées. Il trouve que ce n'est pas une bonne image pour la ville de Genève de tout restreindre. Cela le dégoûte car cela ne correspond pas à l'image de la ville et au fédéralisme. Il ne votera pas la motion car elle restreint trois jours et il ne l'admet pas.

Une députée (S) demande de se rappeler de l'audition des hôteliers, qui ont précisé le rôle de la vie internationale. De plus, elle explique comprendre que la séance du jeudi 2 avril n'aura pas lieu. Elle n'est cependant pas au courant de cela et explique avoir annoncé à son groupe qu'il pourrait venir. Elle estime que cela permettrait de clore le sujet, indépendamment de la prise de position de chaque groupe. Elle demande s'il n'y aura donc pas de séance.

La présidente indique que la conseillère d'Etat s'est demandé, au vu de ce qu'il s'est passé lors de la dernière session du Grand Conseil, comme tout a été voté, s'il y avait lieu de maintenir cette séance dans la salle du Grand Conseil. Rien n'a donc encore été décidé.

La députée (S) explique qu'elle a cependant déjà annoncé cela à ses collègues, et qu'ils se demandaient si cela aurait lieu, car c'est dans une semaine et il n'y a toujours pas eu de nouvelles.

La présidente indique que la conseillère d'Etat demande à la commission de se prononcer pour dire si elle souhaite maintenir cette séance ou non.

La députée (S) a l'impression que la conseillère d'Etat ne trouve pas cela opportun et demande si c'est bien le cas.

M. Grosdemange explique que, en voyant comment la plénière a procédé, la conseillère d'Etat voulait éviter une répétition et s'est donc demandé si c'était une bonne idée de le faire ou non, ainsi que s'il fallait maintenir cette forme ou non. Il explique que cela pourrait prendre le format traditionnel de la commission judiciaire et de la police, ou une autre forme.

La députée (S) ajoute que, s'ils avaient été convoqués avant, les députés auraient été au courant.

La présidente explique que c'est à déterminer ce soir.

La députée (S) répond que cela avait cependant déjà été décidé la dernière fois.

Un député (PLR) précise que plusieurs motions ont été déposées en 2025 et que si le Conseil d'Etat avait avancé sur cela, cela n'aurait pas provoqué un coup d'accélération. Il n'accepte pas ce qui est transmis de la conseillère d'Etat. Cela a été fait ainsi car le Conseil d'Etat n'a pas pris acte des motions. Il estime qu'il ne faut pas inverser les rôles. Il propose à la commission de maintenir l'audition du département sur les quatre motions la semaine prochaine et de voter à ce moment-là. Il estime que cela permettra de respecter la date d'échéance de la prochaine plénière.

La présidente demande si cela se ferait donc en commission judiciaire avec la conseillère d'Etat et par la suite avec les autres députés conviés.

Le député (PLR) estime qu'il faudra plutôt restreindre cela à cette commission.

Un député (S) salue cette proposition et annonce qu'il a encore des questions pour le département pour la semaine prochaine.

M. Grosdemange explique que la conseillère d'Etat sera disponible, car elle s'était engagée. Il demande de lui transmettre les questions à l'avance, afin de venir avec des réponses ciblées.

La présidente met aux voix le maintien de la séance du jeudi 2 avril 2026 pour le vote des quatre motions.

Oui : 13 (3 S ; 1 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR 1 UDC)

Non : 0

Abstention : 0

Le maintien de la séance est accepté.

La présidente propose que le format soit une séance de commission.

Un député (PLR) suggère d'inviter M. Jahija, car il a accepté d'importer la motion de la commission de l'enseignement à la commission judiciaire et qu'il avait été évoqué de faire cela conjointement. Il ne souhaiterait donc pas qu'il se sente écarté.

La présidente demande s'il y a des oppositions.

Une députée (LC) note que le premier signataire a de toute façon le droit d'assister à l'audition et qu'il n'y a donc pas besoin de l'inviter.

La présidente explique c'était demandé par courtoisie.

Un député (S) souhaite rendre attentif que cela n'est pas prévu ainsi par la LRGC.

La présidente annonce qu'il sera donc proposé à M. Jahija de venir et que la séance du 2 avril est maintenue.

Jeudi 2 avril 2026

Audition

- *M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat en charge du DIN*
- *M. Luc Broch, lieutenant-colonel, commandant adjoint de la police*
- *M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint, DIN*

Information du DIN

M^{me} Kast explique qu'elle va faire un point de situation actualisé et donner des informations qui répondent aux questions qui ont été posées plutôt que répondre aux propositions de motions. Elle explique qu'il s'agit des informations officielles en possession du département.

M^{me} Kast annonce en préambule que les sept Etats du G7 seront évidemment présents à Evian au mois de juin 2026, ainsi que l'UE, l'OSCE, le FMI et la Banque mondiale. Il y aura également des Etats Outreach, avec quatre ou cinq pays pressentis mais pas confirmés. Il y aura 16 délégations environ qui atterriront à Genève.

M^{me} Kast explique que le plan concerne Évian, Lausanne, Genève et le Valais. Il y a donc une coordination de la partie suisse et de la partie française. Il y a également une coordination suisse entre les cantons afin d'établir un périmètre de sécurité dans les trois cantons concernés. Il s'agit du plus haut niveau de sécurité pour une rencontre internationale, car il y aura les chefs d'Etats. La Suisse sera impactée et ce peu importe les décisions françaises, car les délégations atterriront à Genève. M^{me} Kast rappelle à ce propos que l'aéroport de Cointrin est international et que le canton ne peut donc pas refuser qu'il joue cette fonction de point d'atterrissage pour Évian. Les enjeux sont : la couverture médiatique, la capacité hôtelière – bien que la France veuille tout héberger sur son territoire, mais ils s'attendent d'ores et déjà à ce que des parties de délégations soient logées en Suisse – et la continuité de l'espace, en raison des frontières lacustres, aériennes et des axes routiers et ferroviaires. Elle rappelle que la mise à disposition d'une zone de manifestation est un enjeux également pour Genève, ainsi que pour Lausanne. La mission première est de sécuriser les VIP par la police locale. Cela impliquera pour certains chefs d'Etat plus de protection que pour d'autres. La Suisse sera impactée pour les hôtels et l'aéroport car les délégations devront traverser la ville. Le CHUV a également été réservé en cas de problème.

M^{me} Kast constate que les interventions parlementaires ont été nombreuses. Elle a également reçu deux questions urgentes écrites en 2025 sur la préparation du sommet, auxquelles elle a répondu. Elle rappelle qu'il y a aujourd'hui quatre motions et que certaines sont contradictoires. Elle rappelle

également que le département a déjà été auditionnés sur les deux premières et qu'une audition sera aujourd'hui possible pour les deux autres. Elle rappelle que deux textes ont été adoptés et qu'une résolution a été adoptée le 20 mars 2026. Les représentants du département ont tenté de synthétiser les questions et ils aborderont l'analyse des risques, la coordination, les enjeux financiers, les forces de sécurité, les enjeux financiers indirects pour le tourisme, les dégâts à indemniser ainsi que les axes de communication. Elle rappelle que les textes demandent également un bilan post manifestation et indique que cela sera bien sûr possible.

M^{me} Kast souhaite également faire un point sur l'état des discussions franco-suisse. Elle indique qu'il y a le comité bilatéral franco-suisse, avec un ambassadeur nommé par la Confédération et le secrétaire, nommé côté français pour présider la délégation française. Elle indique que cela concerne le niveau diplomatique et politique et non pas opérationnel. Elle ajoute qu'il y a un groupe de travail franco-suisse régional, ainsi qu'une coordination entre les polices.

M^{me} Kast, concernant la Suisse, signale qu'un comité de pilotage suisse ainsi que plusieurs groupes de travail ont été mis en place, qui s'occupent de la sécurité, de l'aéroport, de la communication, des finances, de l'analyse de situation, ainsi que des renseignements.

M^{me} Kast explique que les points de clivage actuels, c'est-à-dire là où il y a des discussions avec la France car il n'y a pas d'accord, sont les suivants : le financement des charges suisses, car la France ne veut pas payer les frais, ainsi que la garantie d'un lieu d'expression démocratique en France. Il y a également d'autres points sans clivage qui doivent être actés. De plus, la position de la France est que le sommet se déroule en France, où ils assument tout et qu'il n'y a donc pas de raison qu'il y ait des frais en Suisse. Cependant, cela ne correspond pas à la réalité opérationnelle, car il y a besoin de sécuriser et il y a une certitude qu'ils n'arriveront pas à loger tout le monde en France. Le personnel technique ou les médias, ainsi que d'autres délégations seront peut-être logés à Genève et devront faire les trajets jusqu'à Evian. Elle ajoute que la France est parcimonieuse d'informations sur les logements des délégations et précise que ces dernières décident où elles souhaitent loger. Certaines d'entre elles ont par ailleurs déjà demandé leur capacité à des hôtels à Genève. Elle laisse la parole à M. Broch concernant les enjeux stratégiques opérationnels.

M. Broch explique qu'il faut garantir les seuils de sécurité de base car le but est de garantir une prestation à la population. Il y a une coordination avec les cantons car c'est une approche large, avec Lausanne également. Il y a un échange entre les trois cantons concernés pour une économie de moyens. Il faut également assurer la gestion des frontières, pour des raisons de sécurité et

le but est d'avoir un dispositif miroir Suisse – France. Il faut également prendre en considération l'activité économique à Genève.

M^{me} Kast précise que la France a annoncé un renforcement des contrôles des personnes, même s'il y a l'espace Schengen, et ce dès le 1^{er} juin et jusqu'à la mi-juin pour l'entrée en France. La question qui se pose est de savoir s'il faut faire pareil en Suisse. Cela aurait un impact pour la mobilité, car il y a beaucoup de passages routiers et ferroviaires à nos frontières et il faut donc savoir comment faire ces contrôles.

M. Broch explique qu'il y aura des renforts confédéraux, car les ressources policières à Genève ne sont pas suffisantes. Il y a eu beaucoup de demandes de renfort, également de la part du canton de Vaud et du canton du Valais. A ce propos, il y a la convention IKAPOL pour demander l'appui des autres polices cantonales. Au total, 1420 ressources ont été demandées en renfort. Il s'agit d'un chiffre évolutif qui peut changer, notamment selon que les délégations résideront ici ou non et lesquelles. Les principales thématiques de renfort sont la mobilité et les spécialistes, comme les démineurs, qui sont appelés en plus du renfort de l'armée qui donne des hommes et du matériel.

M^{me} Kast ajoute qu'il y a eu une demande d'appuis confédéraux et militaires conjointe de la part des trois cantons à la Confédération, qui a validé cela pour 2 000 à 5 000 hommes de l'armée. Cela a dû passer au parlement fédéral car il s'agit d'une demande de plus de 2 000 hommes. L'armée prend en charge la protection aérienne, donc la police des airs, car Genève est proche de la frontière et il s'agit d'un renfort habituel. L'armée suisse prendra également en charge la reprise des missions de protection de sites diplomatiques et des consulats. Il s'agit normalement d'une compétence déléguée au canton, mais il y a un accord de financement de 80% des postes d'agents de la sécurité publique armés à Genève. Il s'agit notamment de la protection diplomatique que l'on peut voir circuler en voiture à Genève. Ils sont présents sur les sites sensibles en permanence et patrouillent pour le reste. Les effectifs qui s'occupent de cela pourront alors être réaffectés à la sécurité publique, du type sécurité routière. L'armée prend également en charge la sécurité aérienne et les tests anti-drones pour cette occasion, ainsi que la sécurité lacustre, car il y a ici quelques moyens avec de bonnes capacités, mais il n'y a pas assez de ressources pour sécuriser dans la surface. Cela ne sera cependant pas trop conséquent, car il s'agit surtout de la zone entre Évian et Lausanne, mais ils se tiennent prêts. Ils s'occupent également de tout ce qui concerne les attaques contre l'Etat, telles que la cyber défense sur les infrastructures critiques, l'image et la communication. Enfin, ils s'occupent du renforcement des frontières via l'OFDF. Ces appuis armés ont été validés et l'OFDF est dans les discussions depuis le début.

M^{me} Kast ajoute que des services fédéraux sont également impliqués, tels que le SRC pour le renseignement, FEDPOL pour le terrorisme et le SFS pour la sécurité des personnalités. Concernant l'organisation et la gestion, l'état-major de coordination du G7 est basé à Bière et réunit des représentants français et des cantons suisses. Il y a également un PC stratégique à la Blécherette pour les renseignements. Enfin, les Technical Operations Centers sont les chefs des opérations avec leurs équipes, donc le PC de commandement de la police.

M^{me} Kast, concernant les finances, explique qu'il y a une estimation conjointe pour les trois cantons pour la sécurité du forum. La présence de la police, le renfort IKAPOL, donc des autres cantons, ainsi que tout ce qui a été mentionné est estimé à 24 ou 25 millions pour les trois cantons, dont 17,5 millions à Genève, car c'est ici qu'il y aura le plus d'enjeux, vu que le canton est proche du lieu du sommet et qu'il dispose d'un aéroport. Il s'agit ensuite respectivement de 5 millions pour Vaud et 1 million pour le Valais. Elle précise que cela pourrait être réduit si l'hébergement se faisait en France uniquement et si l'aéroport était ailleurs, mais note que tel ne sera pas le cas. Il y aura l'acheminement à faire depuis l'aéroport en traversant Genève. De plus, un lieu d'expression démocratique en France permettrait de réduire cela et devrait être bien préparé, annoncé et doté en infrastructures. Il y a donc peu de chances de réduire le montant à 12 ou 13 millions.

M^{me} Kast, concernant les enjeux, précise que la sécurisation du sommet d'Evian implique les renforts IKAPOL. La France refuse pour le moment de participer à ces frais. Cette question reste cependant en négociation. Concernant les frais des cantons, le statut d'évènement exceptionnel a été accordé et les cantons bénéficieront donc de la participation de la Confédération à hauteur de 80%, ce qui est le maximum possible. Il restera donc 20% des frais à supporter pour Genève. Cependant, il s'agit de 80% pris en charge pour les frais des tâches que la Confédération estime nécessaires. Il y a donc parfois un gap car la Confédération refuse d'indemniser certains frais. Concernant la prise en charge des impacts économiques, tels que les pertes pour le tourisme, cela peut se chiffrer et des indemnités pourraient être demandée à la France. Pour la prise en charge des éventuelles mesures de précaution privées, comme les barricades pour les magasins, citées dans les motions, si des mesures devaient être prises ou préconisées, les coûts devraient faire partie de la négociation sur les indemnités. S'il devait y avoir des dommages majeurs sur le patrimoine en raison du G7, par des activistes ou extrémistes violents qui revendiquent leur opposition au G7, des dédommagements seraient possibles comme cela s'est fait en 2003, mais bien à posteriori. Pour ces trois points, il faut voir ce qui peut être considéré comme

dommage lié au G7, car tout ne pourra donc pas être pris en compte en tant qu'évènement lié à ce forum. Il faut donc définir dans quelle mesure et à partir de quelle ampleur cela peut s'appliquer. Il convient de fixer des critères et de définir un cadre et un fondement légal, ainsi que la marge de manœuvre. Etant rappelé qu'il avait fallu fixer des critères en marge de la rencontre Biden-Poutine. Cela avant toutefois été plus facile à l'époque, car cette rencontre avait été organisée directement à Genève et n'avait duré qu'un seul jour.

M. Grosdemange signale que le canton avait à l'époque dû prendre en charge les frais d'un restaurant lors de cet évènement, la Confédération n'ayant pas pris en compte ces frais-là.

M^{me} Kast projette un tableau qui mentionne l'analyse des menaces possibles et explique que cette analyse n'a pas évolué depuis le mois de février 2026.

M. Broch précise qu'il y a différents acteurs possibles, notamment les militants d'extrême gauche violent. Le tableau indique leur potentiel de dangerosité pour cet évènement. C'est également le cas en matière cyber, notamment avec l'espionnage. La menace terroriste est évaluée comme élevée, mais c'est déjà le cas depuis trois ans.

La présidente indique que des députés souhaitent obtenir ce tableau.

M^{me} Kast prend note de cette demande.

M. Broch précise que la militance d'extrême droite n'est pas identifiée comme un risque important dans ce cas-ci.

M^{me} Kast explique que les risques sont identifiés par le service de renseignements de la Confédération et qu'ils dépendent des évènements. Les risques identifiés ici concernent le G7. Le risque potentiel est la probabilité de l'occurrence, donc s'il est potentiel que ce groupe soit attiré par le forum. L'intention indique à quel point l'évènement peut susciter une motivation chez le groupe visé et la menace est le risque réel, donc dans quelle mesure cela va perturber l'évènement.

M^{me} Kast explique qu'il y a eu deux demandes de manifestations. La première concerne la grève féministe du 14 juin. Les demandeuses sont les responsables de la grève féministe. Initialement, cette demande portait uniquement sur la grève féministe du 14 juin et les organisatrices avaient averti très tôt. Une rencontre avec le département a eu lieu au mois de février dernier. C'est à ce moment-là que les organisatrices ont annoncé l'élargissement de la demande au collectif no-G7. Savoir si cette manifestation doit être autorisée ou non relève de la compétence du canton, par cadrage de la loi et de la jurisprudence. M^{me} Kast rappelle à ce propos le récent arrêt du Tribunal fédéral concernant la demande de manifestation sur l'autoroute, qui avait été refusée.

Cet arrêt précise que les organisateurs de manifestations ne peuvent pas choisir les endroits et les dates précises, mais que les autorités doivent procéder à un examen et ne pas refuser d'emblée l'autorisation de manifester. Il convient également de formuler des propositions alternatives en changeant l'endroit, l'horaire ou les modalités. Dans le cas d'espèce auquel se réfère cet arrêt, même si la manifestation devait se dérouler sur l'autoroute, la demande aurait dû être examinée et la décision argumentée. C'est pour cette raison que la décision a été cassée par le Tribunal fédéral.

M^{me} Kast signale qu'une deuxième demande a été déposée en lien avec le sommet du G7 du mois de juin prochain. Cette deuxième demande a été déposée le 17 mars 2026 concernant un village alternatif aux Bastions, qui abriterait des discussions, des concerts et des forums. Comme il s'agit d'un domaine privé communal, la commune est compétente pour l'autorisation, mais le canton a un droit de veto a posteriori aussi au cas où la commune donnerait une réponse positive à la demande, selon la LRDBHD. Des mesures seraient nécessaires pour ce type d'évènement pour avoir une autorisation. Il s'agit d'une manifestation sur le domaine privé, à caractère festif, avec une buvette et des animations. Il s'agit donc de compétences communales. Le canton effectuera avec la commune une analyse globale. M^{me} Kast ajoute que, en marge de la grève féministe, il y a une dynamique contestataire, surtout pour les actions à Genève, avec des groupes suisses, mais pas seulement, autour de la coalition no-G7, qui se greffe à la grève féministe pour la manifestation du 14 juin. Les bases-arrière logistiques identifient déjà des situations de tensions, davantage qu'à Lausanne. Il y a des militants qui cherchent à participer à des actions. Il convient de faire la distinction entre la grève féministe et le message des no-G7 qui vient se greffer dessus, car il ne s'agit pas de la même intention. Il s'agit d'en tenir compte dans l'appréciation des risques et de l'opportunité. M^{me} Kast note pour le surplus que ce n'est pas parce que la manifestation ne serait pas autorisée ou serait interdite que ces mouvements contestataires ne vont pas venir à Genève. Une interdiction ou une non-autorisation ne garantit donc rien du tout s'agissant des mouvements suisses et européens.

M^{me} Kast indique que les enjeux pour Genève sont la sécurité du forum, la gestion des renseignements internationaux, nationaux, et cantonaux pour les groupes qui pourraient envisager des actions illégales, les contrôles aux frontières, la sécurité des aéroports, car cela nécessite également de sécuriser les petits aéroports nationaux, même si les délégations ne sont pas là-bas, la protection des sites sensibles, tels que les sites diplomatiques et les hôtels, la prise en charge des délégations et leurs déplacements, la gestion de l'espace public et les manifestations, la mobilité pour les citoyens ainsi que l'économie. M^{me} Kast note que le canton pourrait tout sécuriser, ce qui reviendrait à tout

geler et ce qui ne permettrait pas le maintien de l'activité économique. Ce ne serait pas sans impact sur la vie des citoyens, ainsi que sur l'accès aux soins et à l'enseignement. Cela impliquerait également des restrictions de mobilité fortes.

M^{me} Kast mentionne deux axes de réflexion. Le premier concerne la période du 15 au 17 juin, avec les délégations principales qui arrivent le lundi après-midi et les secondaires le mardi matin et qui repartent le mercredi soir, impliquant le secteur de l'aéroport. Les VIP circuleront en hélicoptère entre Genève et Evian, mais les délégations arriveront à Genève en avion. S'il devait y avoir des convois de chefs d'Etat, il faudrait alors fermer l'autoroute. Le deuxième axe concerne la sécurité publique à Genève. La planification tient compte des risques et des actions contestataires possibles. Il y a un enjeu pour les axes routiers principaux et la protection diplomatique sensible. Les décisions qui ont été prises ont pour but de sécuriser les sites, notamment avec NEDEX et les chiens détecteurs d'explosifs, le domaine aérien, le lac et les groupes d'intervention. L'espace public sera également géré par des équipes de sécurité. S'il y a des actes illégaux, ils seront poursuivis judiciairement, avec des interpellations.

M^{me} Kast, concernant le lieu de contestation démocratique, explique que la Suisse demande à la France depuis six mois d'ouvrir un espace d'expression démocratique sur son territoire. Cela a été admis sur le principe, mais n'a toujours pas été mis en œuvre en pratique. S'agissant ensuite des demandes déposées, elles sont traitées comme d'habitude, avec la compétence et la faisabilité, dans le contexte précis du G7, notamment s'agissant des demandes de manifestations. M^{me} Kast ajoute que même si les manifestations sont interdites, d'autres événements sont possibles et que même si ces manifestations étaient autorisées, des actes seraient possibles ailleurs également. Concernant le rapport de bilan d'activistes pacifiques autour du G8 en 2003 qui a été transmis, elle confirme que ce n'est effectivement pas la manifestation qui a été le point d'ancrage, mais la veille, avec des groupes d'activistes qui ont fait de la casse à Genève, ce qui n'avait bien sûr pas été autorisé, car ils ne savaient même pas que cela aurait lieu. Ces incidents sont aussi survenus post manifestation avec des casseurs du type violence de rue. M^{me} Kast rappelle que le niveau le plus fort de sécurité avait été appliqué pendant la semaine ayant suivi la tenue du sommet du G8, impliquant des interdictions de rassemblement dans l'espace public, donc de tout rassemblement, même s'il ne s'agissait pas de manifestations. L'arrêté publié en 2003 restreignait les rassemblements à cinq personnes maximums, sinon la police devait les disperser.

Une députée (S) souhaiterait savoir si les délégations qui viendront à Genève disposeront de leur propre service de sécurité. Elle s'interroge également sur l'implication du Conseil d'Etat. Il s'agit en effet aujourd'hui de l'audition du DIN, mais elle souhaiterait connaître le degré d'engagement du gouvernement. Concernant l'extrême droite, elle demande si les tracts en ville concernant le no-G7 qui viennent des milieux antifa incitent les milieux d'extrême droite. Enfin, elle souhaiterait savoir où en est l'information et le travail conjoint avec la Ville de Genève et les autres communes, ainsi que pour les commerçants.

M^{me} Kast propose d'écouter toutes les questions et d'y répondre ensuite en une seule fois.

La présidente rappelle que la commission a convenu de voter les motions 3196 et 3197 ce soir car il y a urgence à le faire en raison des vacances de Pâques qui suivent. Il a donc été convenu d'entendre les auditionnés sur ces sujets ce soir.

Un député (PLR) demande, concernant l'évaluation des risques de casseurs, s'il est mieux d'autoriser les manifestations et de les cadrer car cela suscite moins de contre-réactions, ou s'il vaut mieux au contraire les interdire, sur le modèle d'interdiction des rassemblements avec des règles strictes et des interventions. Il demande quelle est l'analyse actuellement faite par le département à ce sujet.

Un député (UDC) explique ne pas être un adepte de la mondialisation, mais estime que les pays ont le droit de se réunir, alors que là les personnes se réclamant du no-G7 sont d'emblée opposées, avant même de savoir pourquoi. Il rappelle qu'il y a le Women7 qui est invité, pour parler des questions liées aux droits des femmes et des filles et que la manifestation féministe va critiquer avant de savoir qu'elles ont un droit de parole au G7. Ce genre de manifestation engendre des dépenses considérables et M FALQUET ne veut pas que Genève ou la Suisse se fassent avoir. Il revient à son avis à la France de s'en préoccuper et de prendre en charge les dépenses y relatives. Il espère que les autorités auront la fermeté de le dire pour ne pas se faire encore avoir.

Une députée (LC) demande si les renforts policiers sont acquis. M^{me} Kast répond par l'affirmative.

La députée (LC) rappelle qu'il s'agira d'un travail à 150% pour la police. Concernant la grève féministe, elle explique que le rassemblement est important pour les femmes et demande si l'alliance avec no-G7 est définitive ou éventuellement encore à rediscuter. Concernant le lieu, elle demande s'il est envisageable d'organiser cette manifestation en statique ou si l'autorisation particulière est immuable.

Un député (PLR) estime, concernant l'organisation des travaux, qu'il faut voter les textes ce soir. Il ne reste toutefois que 45 minutes. Les voter ce soir permettrait de les discuter au Grand Conseil lors de la session de mai. Sinon le dépôt serait reporté au 19 mai et cela serait à l'ordre du jour au Grand Conseil en juin seulement, à quelques jours du G7. Concernant la présentation PowerPoint du département, il n'est pas certain qu'il soit judicieux de la communiquer à la commission. Certains documents distribués dans des commissions sont parfois « perméables ». Il se réfère notamment à un récent courrier qui s'est retrouvé le lendemain dans la presse.

La présidente explique qu'il a certes été convenu de voter ce soir, mais constate qu'il reste encore deux séances, soit les 21 et 30 avril, avant la prochaine session du Grand Conseil, ce qui permettrait de procéder au vote à ce moment-là.

Le député (PLR) craint, avec l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis, que le sommet du G7 s'oriente dans ce domaine-là. Il signale à ce propos avoir vu sur les réseaux sociaux que des cibles ont été identifiées à Genève, notamment des entreprises, ce qui risque de peser sur la sécurité, en particulier celles des multinationales.

Un député (PLR) espère qu'ils pourront tous être d'accord qu'aucun député ne souhaite revivre des incidents similaires à ceux survenus lors du sommet du G8 en 2003. Le but est aujourd'hui d'avoir zéro dégât au mois de juin prochain. Or, depuis le début des réflexions entamées à propos du prochain sommet à Evian, certains partent du principe que les dégâts constituent une fatalité et qu'il faudra ensuite payer. Et qu'il en sera ainsi. C'est le discours de la gauche. Pour sa part, il estime que la plus grave menace qui pèse sur le sommet est le terrorisme, les cybers attaques et le sabotage du sommet. Cela concerne la ville d'Évian, mais les principales menaces qui pèsent sur Genève seront les militants d'extrême-gauche qui veulent saccager la ville comme en 2003. Il y a effectivement des cartes interactives accessibles sur Internet qui ciblent certaines entreprises du canton. Le député demande ce que va faire la police avec ces militants. Il demande si des sanctions sont d'ores et déjà envisagées, car la diffusion de cartes avec des cibles constitue des actes préparatoires au sens pénal.

Le député (PLR) rappelle qu'en 2003, il y a eu des dégâts avant et après les manifestations, et non pas pendant. Il se demande comment faire pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Il souhaiterait savoir comment il est possible d'éviter que ces personnes agissent. Concernant les affiches no-G7 qui commencent à apparaître en ville, il estime qu'elles devraient être arrachées. Il a l'impression que la logique est d'être tolérant, mais estime qu'il ne faudrait pas faire de quartiers avec l'extrême-gauche qui prépare des actes en vue de

commettre des infractions pendant le sommet du G7. Il demande si des surveillances téléphoniques seraient par exemple possibles.

Un député (S) est choqué que la commission parle de l'extrême-gauche, mais pas de l'extrême droite. Il demande si la police a trouvé qui avait badigeonné à l'époque la porte de l'Hôtel de ville. Il est convaincu qu'il ne s'agit pas de l'extrême-gauche. Il constate que chaque fois qu'il y a une manifestation, l'extrême-gauche est attaquée et rappelle que les groupes d'extrême-droite sont aussi présents. Il trouve facile de critiquer la gauche. Il s'interroge enfin sur l'utilité des motions actuellement traitées. L'armée et tout le dispositif de sécurité coûtent des dizaines de millions de francs. Il ne voit pas à quoi servent ces motions dans ce contexte sécuritaire.

Une députée (PLR) estime que M^{me} Kast joue sa réélection sur la question sécuritaire du G7. Des informations ont été données à la commission, mais il serait à son sens préférable que celle-ci en dispose sur papier. Elle ne comprend par ailleurs pas les hésitations du département s'agissant des autorisations de manifester. Il faudrait empêcher toute manifestation du 11 au 19 juin, y compris la fanzone et le cortège du 14 juin. Etant précisé qu'elle ne peut pour sa part plus, à titre personnel, en tant que féministe, participer à une manifester en raison de la stigmatisation islamogauchiste. Elle trouve qu'une solution serait possible sans tout autoriser, ni sans arriver non plus à la situation prévalant lors de la pandémie de COVID Il y a beaucoup de choses à faire entre deux. La manifestation féministe et la fanzone pourraient par exemple avoir lieu à partir du 19 juin, pour faire plaisir à tous et préserver la sécurité durant le sommet du G7. Pour la Coupe du monde, il serait possible de faire la fête dans les bars et les boîtes de nuit avant cette date. Elle trouve ironique que la manifestation du 14 juin ait lieu avant le G7, car les manifestants vont tous critiquer le sommet du G7 avant qu'il n'ait lieu. Elle ajoute que ce cortège pourrait être envisagé le 20 juin, ce qui permettrait en particulier de soulager les effectifs de la police. Etant entendu que même s'il n'y a pas d'autorisation, des manifestations seront possibles

Un député (S) se dit estomaqué par la tournure émotionnelle que prend ce débat. Les commissaires partagent tous le fait qu'ils ne veulent pas de casse, mais pas le fait qu'il faut arrêter l'expression démocratique. Un travail doit être effectué pour analyser les risques. Cela étant, il s'interroge sur les motifs qui ont amené le département à interdire les manifestations telles que la fanzone. Il souhaite connaître la position du département sur cette motion, ainsi que sur d'autres manifestations festives ou du type de la grève des femmes. Il souhaite en particulier savoir si l'invite concernant les trois jours de suspension serait supprimée.

Le député (S) note que les autorités françaises expliquent que la Suisse ne sera pas impactée et que la France ne paiera donc rien en compensation à la Suisse. Mais cette position est contredite par les faits. Il souhaite donc savoir comment les autorités concernées font face à cette contradiction. Concernant l'utilisation de l'aéroport, il demande pourquoi les autorités françaises ne prévoient pas l'aéroport de Lyon, car cela aurait moins d'impact et engendrerait moins de frais pour la Suisse.

Le député (S) signale également au député (PLR) qu'il est une personne malvoyante et s'étonne de devoir encore le rappeler. Il note qu'il est demandé aux personnes et entités auditionnées de communiquer à l'avance les présentations aux commissions, ce qui permettrait aux commissaires de disposer des documents sur la plateforme Accord. Pour le surplus, il précise que si les commissaires estiment que le secret de commission ne pourra pas être respecté, il vaut alors mieux renoncer à une présentation Powerpoint. Et si le député (S) a pris à un moment donné une photo de l'écran, c'était afin de pouvoir correctement lire le document projeté.

Un député (MCG) explique ne pas avoir vu la police municipale dans la présentation. Il demande ce qu'il en est. Il ajoute, à la suite du commentaire de la députée (PLR), que certains propos islamophobes entendus lors de cette commission, ainsi qu'au sein du Grand Conseil sont inacceptables. Il souligne qu'il n'hésitera pas à les dénoncer à l'avenir pour faire respecter les valeurs de respects et de tolérance.

M^{me} Kast répondra à toutes les questions en classant celles-ci par thèmes. Elle rappelle en préambule que la Suisse a un système politique où les conseillers d'Etat ne sont pas des ministres, mais des membres de collèges gouvernementaux. Ainsi, lorsqu'elle parle au nom du canton, c'est au nom du conseil d'Etat qu'elle s'exprime et pas en tant que cheffe du département des institutions et du numérique. Il s'agit donc d'une prise de position du Conseil d'Etat, via son département. Elle rappelle également que lorsqu'un Conseiller d'Etat ne demande pas le troisième débat en séance plénière du Grand Conseil, il s'agit de la position du Conseil d'Etat et pas du chef de département. L'engagement du Conseil d'Etat est total, mais porté à une voix. Une délégation du Conseil d'Etat a été mise sur pied dans le cadre de la préparation du sommet du G7, délégation qu'elle préside et qui est composée en outre du président du Conseil d'Etat et de M^{me} Fontanet en qualité de ministre de tutelle de l'aéroport. La délégation n'est pas décisionnaire, c'est le Conseil d'Etat qui l'est. Il s'agit d'un lieu pour préparer les décisions et non pas pour les prendre.

M^{me} Kast est également d'avis que la France devrait prendre en charge les dépenses, mais elle explique que la position de la France est compliquée sur ce point. La négociation avec la Confédération n'est pas toujours facile, étant

précisé que les négociations se déroulent au niveau des Etats. Il y a des frictions parfois au niveau des missions et ambassades. Il s'agit d'un travail de diplomatie constant. La Suisse souhaite une participation de la France aux coûts, mais cette dernière ne le veut pour l'instant pas. Cette question est gérée par la délégation suisse. La Confédération est légitime à gérer cela vu qu'elle a octroyé 80% de couverture des coûts. Les enjeux financiers sont donc désormais en mains de la Confédération.

Concernant la coordination avec les communes, M^{me} Kast explique que tel est le cas mais qu'ils ne sont pas en pilotage de l'évènement, donc ils sont informés et réquisitionnés. Cependant, le but pour ces polices n'est pas le maintien de l'ordre face aux manifestants, mais d'être affectées à d'autres tâches qui sont normalement gérées par la police cantonale et que les polices municipales pourraient reprendre pour décharger celle-ci, telles que la circulation routière. La mise en œuvre des opérations se fait avec le commandant adjoint. Concernant les renforts IKAPOL, M^{me} Kast précise que cela se fait souvent, lors de certains évènements, comme tous les ans lors du Forum de Davos, par exemple. Le principe est que le canton qui demande doit d'abord épuiser ses ressources internes et le montrer, puis demander ensuite au concordat régional, c'est-à-dire ici le concordat romand, qui englobe Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Ces trois derniers ne pourront pas beaucoup aider en raison de leurs capacités et les trois autres étant déjà impliqués, cette solution a donc été épuisée. Il faut ensuite se tourner vers les autres entités et concordats. Il y aura donc des heures supplémentaires pour tous. Le paiement se fait sur la base d'un forfait pour les polices présentes et cela fait partie des frais prévus, que la Confédération indemnise à 80%.

M. Broch précise que le principe d'IKAPOL est l'indemnisation forfaitaire pour les cantons qui le demandent. Elle est de 750 francs par jour et par personne pour le canton donneur.

M^{me} Kast explique que l'impact sur le corps de police est déjà énorme, car cela nécessite une mobilisation des troupes de police cantonale qui fait que leurs heures de juin seront équivalentes aux heures de huit mois d'une année normale. Ils peuvent donc réduire cet impact en réduisant les évènements du type de la fanzone, étant précisé qu'il ne s'agit pas des mêmes règles que pour les manifestations politiques. Ces règles sont différentes pour la fanzone, les évènements sportifs ou les concerts. Elle rappelle que l'arrêté du Conseil d'Etat du mois de décembre 2025 permet de dire aux organisateurs de manifestations que si certaines étaient prévues en juin, elles ne seraient pas autorisées. Ce qui revenait à leur dire de ne pas les prévoir au mois de juin 2026. Cela étant, la Fête de la musique (19 juin) a été autorisée, comme la Fête des écoles et le Bol d'or. Ainsi, les quatre week-ends de juin seront impactés par de grands

événements. L'impact, même sans prendre en compte le G7, est très fort sur le mois de juin et l'arrêté n'interdit rien, mais dit qu'ils n'autoriseront pas les choses qui ont un fort impact car il y a déjà trop. Il a cependant été précisé que les demandes seraient examinées et il n'a pas été indiqué que les manifestations seraient interdites. Le but étant d'éviter les surcharges policières. Les manifestations ont un impact sur le domaine public et doivent être sécurisées et tout ne peut donc pas être délégué à une sécurité privée.

M^{me} Kast précise que le département n'autorisera pas de fanzone en Ville de Genève. C'est d'ailleurs la Ville qui organise ces fanzones et elle n'a pas fait d'appel d'offres cette année, car elle a compris que cela ne serait pas possible. Ce serait cependant possible ailleurs, comme à Bardonnex, commune qui organise habituellement une fanzone sur son territoire. Les communes périphériques peuvent donc le faire en campagne. L'arrêté n'est pas une interdiction, car cela peut être proposé et examiné et cela dépend s'il s'agit du domaine privé par exemple. Les manifestations sportives prévues sur les quais ont par ailleurs été décalées et cela a bien fonctionné. Ils allègent donc tout ce qu'ils peuvent. Il n'est pas possible de faire plaisir à tous car il est impossible de vivre avec plus de mobilisation en juin.

M. Broch explique que les délégations des Etats étrangers disposeront de leur propre sécurité, mais qu'elle est limitée et que le pays hôte a la responsabilité de sécuriser sur place. Comme l'aéroport se situe à Genève, c'est Genève qui doit assurer cette sécurité pour les transferts. Concernant l'actualisation de la matrice des risques, il précise qu'elle est liée au service de renseignements de la Confédération, qui a rédigé un rapport et parle d'extrémisme violent de gauche et de droite, mais beaucoup plus identifié à gauche sur cet événement. Concernant la fatalité des dégâts, il explique que la police cantonale veut empêcher tout débordement et dégât. Il y a des sous-groupements pour les deux rives et des ressources pour l'ordre et la sécurité publique. Il n'y a donc pas de fatalité. Il assure que c'est traité du point de vue opérationnel et de renseignements. Concernant l'utilisation de l'aéroport de Lyon, cette possibilité n'a pas été retenue car il est trop loin d'Évian. Cela ne changerait pas forcément beaucoup pour la Suisse non plus, car aujourd'hui l'aéroport de Lyon est celui de déstagement en cas de problème à Genève. Celui de Genève l'aurait été si Lyon avait été choisi, donc tout aurait dû être prévu de toute manière. Enfin, les polices municipales seront également actives, ainsi que l'effectif genevois de l'école de police de Savatan.

La présidente suggère, au vu de l'heure, de poursuivre lors de la prochaine séance.

M^{me} Kast précise qu'il n'y a plus que deux éléments. Concernant le site internet qui incite les personnes à cibler des multinationales sur territoire

genevois, elle souhaite apporter une réponse de principe. Si des personnes doivent être surveillées, le département ne le dira pas. De telles mesures sont le cas échéant ordonnées par le ministère public. Le département ne va donc pas répondre à cette question. Par ailleurs, si le constat est fait d'actes délictueux ou de préparations d'actes délictueux, il faut alors porter plainte auprès du ministère public, qui agira auprès du site internet mentionné et mènera une enquête. M^{me} Kast précise cependant que le site en question fait de la provocation depuis plusieurs années et revendique des actes, donc il n'est pas facile de résoudre le problème. Concernant la porte du Grand Conseil brûlée à l'époque, elle ne sait pas qui était à l'origine de cet acte et elle n'a pas d'information à ce sujet. Elle rappelle que le risque de casse est un dilemme permanent pour la police. Concernant le fait de savoir s'il vaut mieux cadrer et dialoguer avec les organisateurs, elle explique que c'est généralement la solution qui est préférée, car une politique restrictive mène souvent à des conséquences non préparées. Le but est de toujours rendre les manifestations possibles et de dialoguer avec les organisateurs pour mettre des conditions qui assurent le meilleur ratio liberté et sécurité. Cela n'est cependant parfois pas possible.

M^{me} Kast signale qu'il y a 1 600 manifestations par an à Genève sur autorisation et que, pour toutes celles qui ont un impact politique, le département discute avec les organisateurs et visent à rendre cela possible en fixant des conditions pour que cela puisse se dérouler. Il est arrivé trois fois en 2025 que les conditions ne conviennent pas aux organisateurs, dont un qui a fait recours. Sur les 500 manifestations qui nécessitent un effectif policier, il n'y a eu que deux refus partiels et un refus complet. Le département estime tout le temps ce qui est mieux et cela dépend aussi de l'ouverture des organisateurs concernant le style, l'itinéraire ou la date. Elle rappelle que les discussions sont encore ouvertes et qu'ils ont appris très tard, seulement 2 jours avant de recevoir les organisatrices, que le mouvement no-G7 serait lié à la manifestation des femmes. Le département a également discuté de cela avec les organisatrices, qui ont dit que ce serait pacifique et qu'une charte était possible. Mais elles souhaitaient absolument ouvrir la manifestation à ce mouvement. Le département a expliqué cet élargissement ferait augmenter le niveau de risque, ce qui impliquerait que le niveau de liberté d'expression risquait de devoir baisser, car il faut toujours jauger. Les organisatrices ont répondu qu'elles en étaient conscientes, mais que c'était important pour elles et qu'elles avaient des moyens, tels que la charte, pour faire baisser ce risque. Le département a précisé ne pas disposer de suffisamment d'informations à ce stade et qu'il ne pouvait donc pas encore dire si ce serait possible ou non, mais le département a clairement indiqué que le niveau de risque augmentait avec

cette participation, la barre étant mise plus haut que s'il s'agissait uniquement de la grève féministe. Le département a également expliqué qu'il ne serait pas toléré de se cacher le visage et a demandé aux organisatrices si elles étaient prêtes à l'annoncer à tous ouvertement et à effectuer des contrôles, mais les organisatrices n'ont pas exprimé cette volonté. La question du village se pose aussi, ainsi que la coordination avec la Ville. M^{me} Kast ajoute que le parcours proposé par les organisatrices de la manifestation passe par les Rues basses, mais il s'agit d'un dimanche et les magasins seront fermés. Ce parcours n'aurait donc pas de sens. Le département va donc déterminer si la volonté des organisatrices tend vers une adaptation de l'évènement et si l'affichage vise plutôt la grève féministe ou le mouvement no-G7. M^{me} Kast précise que le but n'est pas d'être complaisant ou restrictif, mais d'effectuer une analyse pour faire cohabiter la liberté d'expression et la sécurité.

M^{me} Kast conclut en expliquant que les professionnels peuvent évaluer les questions et donner des préavis, mais pas les motions car elles ne changent rien, ni son avis personnel, ni sa réélection. Il faut donc se baser sur des expertises professionnelles pour trouver un équilibre. Elle ajoute que les motions sont valables car elles donnent l'avis des députés, mais qu'ils ne vont pas piloter l'analyse des opérations de police sur les risques. Il ne s'agit pas de craintes, de projections ou d'envies des acteurs politiques. Elle ajoute que les analyses sont faites par des groupes d'experts et non pas par une seule personne. Elle précise enfin que personne ne veut de casse et que l'autorisation des manifestations ou non ne changera rien à cela.

M^{me} Kast indique que le PowerPoint a été conçu pour pouvoir être transmis, car elle estime que le secret de commission existe encore. Elle précise que le PowerPoint pourra être mis sur la plateforme Accord et qu'elle enlèvera le point confidentiel, qui est la liste des pays de l'Outreach qui seront présents au sommet du G7.

Jeudi 23 avril 2026

La présidente rappelle que la commission a déjà consacré plusieurs séances à ces propositions de motions et a procédé à plusieurs auditions. Le temps est aujourd'hui limité dans la mesure où, au vu du calendrier du Grand Conseil, il conviendrait de voter ces objets ce soir afin qu'ils puissent être discutés au Grand Conseil avant le sommet du G7.

Un député (S) dit faire confiance à la police s'agissant de la gestion du sommet du G7. Il a l'impression que les motions en rajoutent sans apporter quelque chose d'utile. Les autorités ont le pouvoir et les moyens. C'est donc à elles de faire le nécessaire. Il trouve que les motions ne servent à rien. Il est

certain que la police et l'armée n'ont pas besoin de ces motions pour savoir quoi faire, sinon il se poserait des questions. Par ailleurs, la présentation de la conseillère d'Etat était claire et il ne sert à son avis à rien de passer plus de temps là-dessus.

La présidente indique qu'il faut respecter le travail de chacun des députés qui ont travaillé sur cette thématique. Ces différentes propositions de motions feront chacune l'objet d'un vote.

Le député (S) estime que les différents auteurs pourraient retirer ces motions.

La présidente ouvre la discussion en rappelant l'invite de cette motion :

« à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public de la Ville de Genève pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026, excepté pour les 3 jours du sommet du G7 à Evian les 15, 16 et 17 juin 2026. »

Une députée (S) propose un amendement qui consiste à autoriser la tenue d'une fanzone durant toute la durée du tournoi, y compris du 15 au 17 juin 2026. Elle suggère en conséquence de supprimer les termes suivants :

« ...excepté pour les 3 jours du sommet du G7 à Evian les 15, 16 et 17 juin 2026. »

Un député (UDC) constate que la seule chose qui rassemble tout le monde est le football. Il s'agit, selon lui, d'une question de fond que d'accepter des évènements qui amènent la paix, au contraire des manifestations.

Un député (PLR) estime que la motion précédente doit s'appliquer également aux manifestations sportives et culturelles. Il propose par conséquent de l'amender, avec les dates du vote précédent, qui indiquait une suspension du 14 au 17 juin. Il conviendrait de se caler sur cette période et d'indiquer que les évènements seront à nouveau possibles à partir du 18 juin inclus, ce qui permettrait d'avoir la fanzone à partir du premier match de l'équipe de Suisse.

« à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public de la Ville de Genève pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026, à partir du 18 juin 2026. »

Une députée (LC) indique que le Centre soutient cette motion. Ce sera l'occasion de faire une fête populaire. Pour éviter cependant toute confusion, elle souhaite apporter une précision dans le texte proposé en se référant au domaine de la Ville de Genève et des autres cantons :

« à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public de la Ville de Genève ou de toute autre commune pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026, à partir du 18 juin 2026. »

Après discussion, la proposition suivante est formulée :

« à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public cantonal pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026, à partir du 18 juin 2026. »

M. Grosdemange suggère de ne pas parler de « domaine public cantonal », mais de « domaine public du canton ».

Un député (S) soutient l'amendement socialiste, car il n'est pas favorable à l'interdiction générale et il souhaite rester cohérent.

Un député (PLR) précise que les restrictions ne concernent que la Ville de Genève car la plaine de Plainpalais s'avère problématique. Il y a une incitation à organiser cette fan zone en dehors du territoire de la Ville de Genève, où il n'y a donc aucune restriction. Il estime en conséquence que la motion peut être refusée.

Un député (PLR) estime que la position de la députée (LC) paraît plus opportune et il propose de simplifier encore l'invite, en retirant la précédente qu'il avait proposée et en la remplaçant par l'autorisation des grandes manifestations à partir du 18 juin.

La députée (LC) note que les verbes lever et autoriser ne veulent pas dire la même chose.

Un député (UDC) trouve qu'il est absurde de dire au Conseil d'Etat ce qu'il doit autoriser ou non, car ce n'est pas le rôle du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat statue sur les demandes d'autorisation. Le parlement peut cependant demander d'interdire à certains moments, donc demander de lever certaines libertés afin de limiter la casse. Dans cette perspective, la formulation du député (PLR) suppose que la majorité sera atteinte pour l'interdiction et qu'il faudra donc la lever, ce qui ne sera pas forcément le cas. Il souhaite donc une motion qui autorise la fanzone en lien avec la Coupe du monde de football, mais uniquement à partir du 17 juin 2026 et au Stade de la Praille. Ce serait une restriction à côté d'une restriction, mais on ne peut pas partir du principe qu'une restriction existe déjà, car il ne s'agit que d'une incitation faite au Conseil d'Etat. Si elle n'est finalement pas appliquée, il n'est pas possible de lever ce qui n'existe pas.

Un député (S) explique avoir de la peine à suivre les discussions, car certains disent que ce serait autorisé, mais uniquement pour les matchs de la Suisse, alors que d'autres disent autres choses.

Un député (PLR) précise que l'autorisation serait donnée à partir du premier match de la Suisse.

Le député (S) estime que cela n'a aucun sens.

Un député (S) constate que les matchs impliquant de plus jeunes joueurs seront également supprimés. Cela devient selon lui absurde de paralyser la ville comme cela.

Un député (MCG) confirme qu'il y a souvent des championnats pour les enfants et que ces matchs-là seraient aussi interdits. Concernant le lieu du Stade de la Praille, il précise qu'il faudrait voir avec le Servette FC s'il n'y a pas de matchs à ce moment-là. Il propose le cas échéant d'organiser cette fanzone dans l'enceinte de la Praille, c'est-à-dire autour du stade.

Une députée (Ve) trouve que la discussion tourne en rond. Elle est pour sa part d'accord de voter la motion initiale plutôt que de la compliquer. Elle rappelle que le département a expliqué que la fanzone traditionnelle constituait un problème, mais que de petites fanzones dans les communes seraient possibles. Elle refuse donc d'interdire les fanzones ailleurs et votera la motion initiale.

Une députée (S) constate que les amendements proposés empêcheront les écoles, les clubs de sport, etc. d'organiser des événements.

Une députée (LC) ne comprend pas les dernières interventions. Lorsqu'elle a parlé du canton de Genève, le but était d'élargir et de laisser l'autorisation pour ailleurs, dans les autres communes que la Ville de Genève.

Une députée (PLR) note que la gauche n'a aucune idée des tensions sécuritaires actuelles et estime qu'il faut se réveiller à ce sujet.

La présidente met aux voix la motion 3196 non amendée :

Oui :	6 (2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 UDC)
Non :	9 (3 S ; 1 LJS ; 4 PLR ; 1 UDC)
Abstention :	0

La motion 3196 non amendée est refusée.

La présidente met aux voix l'amendement (LC) visant à ce que le Conseil d'Etat prenne un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public du canton de Genève :

Oui : 7 (2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 1 PLR)

Non : 7 (3 S ; 2 PLR ; 2 UDC)

Abstention : 1 (1 PLR)

L'amendement LC est refusé.

Un député (PLR) annonce que le PLR retire son amendement.

La présidente met aux voix l'amendement du groupe socialiste pour supprimer l'exception des trois jours.

« à prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives avec un fort impact sur le domaine public de la Ville de Genève pendant la période de la Coupe du monde de la FIFA 2026. »

Oui : 8 (3 S ; 2 Ve ; 2 MCG ; 1 UDC)

Non : 6 (1 LC ; 4 PLR ; 1 UDC)

Abstention : 1 (1 LJS)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix la motion 3196 ainsi amendée.

Oui : 10 (3 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 1 UDC)

Non : 5 (4 PLR ; 1 UDC)

Abstention : 0

La motion ainsi amendée est acceptée.

Un député (PLR) propose de lier les rapporteurs des quatre motions. La députée (MCG) pourrait rédiger les 4 rapports de majorité, étant la seule commissaire à avoir voté pour les quatre textes.

Une députée (LC) souhaite conserver 1 rapport de majorité de la motion 3144.

Une députée (Ve) indique que les procédures peuvent être liées, même s'il y a des rapporteurs différents.

Un député (S) aurait trouvé pertinent que les rapports de majorité soient rédigés par une seule et même personne.

La présidente met aux voix la proposition de désigner un seul rapporteur pour les 4 motions.

Oui : 7 (1 S ; 4 PLR ; 2 UDC)
Non : 7 (2 S ; 2 Ve ; 2 MCG ; 1 LC)
Abstention : 1 (1 LJS)

Cette proposition est refusée.

La présidente met aux voix l'ajout et l'urgence :

Oui : 14 (2 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR ; 2 UDC)
Non : 1 (1 S)
Abstention : 0

En l'absence d'unanimité, l'ajout et l'urgence sont refusés.

Catégorie de débat II (60 min)

Synthèse

Les travaux de la commission ont permis d'entendre les différentes préoccupations liées à la tenue du sommet du G7 à Evian, notamment les importants enjeux sécuritaires ainsi que les contraintes pesant sur les forces de l'ordre durant cette période.

La majorité de la commission a pleinement pris en considération ces éléments. Elle a toutefois estimé qu'il serait disproportionné d'imposer aux habitants et résidents du canton de Genève des restrictions générales durant plusieurs semaines pour un sommet organisé en France, alors que le G7 se tiendra à Evian du 15 au 17 juin.

La majorité a relevé que la Coupe du monde représente un événement populaire, festif et fédérateur, attendu par une grande partie de la population, et qui ne se déroule que tous les quatre ans. Les fanzones permettent aux habitants, aux familles, aux jeunes et aux visiteurs de partager des moments de convivialité et de rassemblement autour notamment de l'équipe nationale suisse.

Il a également été souligné qu'il serait particulièrement injuste pour le public suisse, qui soutient la NATI et vibre lors de ces rencontres, d'être privé de ces moments populaires en raison d'un sommet organisé hors de Suisse.

La majorité de la commission a également rappelé l'importance économique et sociale d'une fan zone pour les restaurateurs, les commerçants et l'animation estivale du canton. Elle a estimé qu'il convenait de préserver un équilibre raisonnable entre les impératifs sécuritaires liés au G7 et le maintien

d'une vie sociale, populaire et festive à Genève durant la Coupe du monde 2026.

Au terme de ses travaux, la majorité de la commission a ainsi soutenu la motion 3196 telle qu'amendée.

Date de dépôt : 18 mai 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Joëlle Fiss

La minorité partage pleinement l'attachement à la Coupe du monde de football. Elle ne remet absolument pas en cause le désir légitime de nombreux habitants de vivre cet événement collectivement. Elle comprend que les fan zones peuvent constituer des moments importants de convivialité, de rassemblement et d'expression populaire.

En revanche, elle refuse une motion qui, par sa formulation trop générale, affaiblirait la marge d'appréciation indispensable des autorités en matière de sécurité publique.

Le cœur de la position minoritaire tient à une exigence de responsabilité institutionnelle dans une situation exceptionnelle ; la tenue du G7. Dans ce contexte, la gestion de l'ordre public ne peut pas être abordée uniquement sous l'angle de l'animation urbaine ou du symbole populaire. Elle suppose une appréciation fine des risques, des contraintes policières, des besoins de coordination intercantonale et transfrontalière, ainsi que des événements internationaux concomitants.

La minorité estime donc que la motion va trop loin lorsqu'elle demande au Conseil d'Etat de prendre un arrêté levant toute interdiction de grandes manifestations sportives, culturelles et festives au centre-ville lors du G7. Une telle formulation reviendrait à priver les autorités compétentes de la marge d'appréciation nécessaire pour adapter les décisions aux circonstances concrètes, alors même que la sécurité publique exige précisément de la souplesse, de l'anticipation et une capacité d'ajustement.

La position minoritaire repose ainsi sur plusieurs points.

1. D'abord, il est parfaitement possible d'encourager la fête sans imposer une fan zone pendant la période la plus sensible du G7. **Les grands cafés, les établissements publics et les lieux privés peuvent permettre aux habitants de suivre les matchs dans une ambiance collective. Une fan zone pourrait ensuite être envisagée après le sommet, d'autant plus que**

nous avpns de la chance parce que le premier match de l'équipe de Suisse intervient après cette période critique.

2. De la même manière, **d'autres rassemblements importants, comme un défilé féministe, peuvent être organisés après le G7, lorsque les conditions sécuritaires sont plus favorables.** Il ne s'agit donc pas d'interdire durablement la vie publique, mais de l'organiser avec discernement.
3. **La minorité refuse également l'idée selon laquelle les restrictions liées au G7 d'Évian seraient étrangères à Genève ou extérieures à ses responsabilités. Le monde est interconnecté et la Suisse n'est pas une île isolée.** Même si le sommet ne se tient pas sur territoire genevois, ses effets sécuritaires peuvent concerner directement le canton : **mobilité, surveillance, risques de débordements, pression sur les forces de l'ordre, coordination avec les autorités fédérales, françaises et locales.** Pour la minorité, il serait imprudent de minimiser ces enjeux au motif que l'événement principal se déroule de l'autre côté de la frontière.
4. **La minorité déplore également le manque d'initiative et de leadership du Conseil d'Etat à l'approche d'une situation aussi exceptionnelle.** Depuis des mois, des députés l'interrogent sur les conséquences du sommet du G7 à Évian : **effectifs de police mobilisés, risque de surmenage, appui éventuel de forces extérieures au canton, discussions diplomatiques entre Berne et Paris, protection des commerces et prévention des débordements. Or aucune réponse suffisamment claire n'a été apportée. A la place d'une anticipation politique, le gouvernement semble avoir laissé s'installer une forme de fatalisme.**
5. Cet enjeu est d'autant plus sérieux que les forces de police seront déjà mobilisées au maximum en raison du G7. **Le Grand Conseil ne peut pas exiger davantage de la police cantonale, municipale, fédérale ou diplomatique sans mesurer concrètement les conséquences opérationnelles d'une telle décision.** Si une fan zone déborde ou nécessite une intervention importante, les effectifs mobilisés à cet endroit ne pourront pas être ailleurs.
6. **La liberté de se rassembler doit être protégée, mais elle doit aussi être organisée de manière crédible et proportionnée. Défendre les libertés publiques ne signifie pas nier les conditions concrètes de leur exercice.** Une fan zone n'est pas seulement un espace festif ; c'est aussi un dispositif logistique, sécuritaire et administratif important, qui mobilise des effectifs, occupe le domaine public, implique des flux de population et peut générer des risques.

7. Enfin, **la minorité conteste l'idée selon laquelle une fan zone constituerait en elle-même une réponse aux risques de manifestations violentes.** Le football ne doit pas être présenté comme un instrument de canalisation politique ou comme "l'opium du peuple". Une telle vision est réductrice et même insultante pour les supporters, qui souhaitent simplement vivre un événement sportif dans un esprit festif et pacifique.

En somme, la position minoritaire est simple : oui à l'esprit festif, oui à la vie populaire, oui à la possibilité de célébrer la Coupe du monde ; mais non à une décision automatique qui ferait passer le symbole avant la responsabilité. A Genève, ville internationale exposée à des enjeux sécuritaires particuliers, la liberté de rassemblement doit être conciliée avec les exigences de l'ordre public. **La convivialité populaire mérite d'être défendue, mais elle ne saurait justifier une motion qui neutraliserait par avance toute analyse concrète des risques. Le véritable équilibre consiste à permettre la fête lorsque les conditions sont réunies — non à l'imposer indépendamment des circonstances.**